

# PSF / PSD – que choisir : les critères

Critères	Projet Sportif Fédéral	Plan Solidaire de Développement
Structures	Clubs affiliés – Comités Départementaux – Comités Régionaux	Clubs affiliés – Comités Départementaux
Projets mutualisés	Oui	Oui
Montant minimum	1 500€ sur l'ensemble du dossier (1 000 € pour des clubs situés en zones spécifiques, règles définies dans la note de cadrage) 750 € par projet (500 € pour les clubs spé.)	0 €
Montant maximum	5 000€/clubs, 15 000€/comités	1 500€
Temporalité	Date de début: janvier à décembre avec une fin des projets en juin N+1	Date de début et fin: dans les 12 mois suivant la signature de la convention
Nombre maximum de projets	3 projets maximum par club 4 projets maximum par comité	Illimité sur les deux premiers volets. 3000 € par région sur le volet innovation & dev.
Co-financement	Financement du projet à 70% maximum Co-financement obligatoire	Pas de co-financement nécessaire
Priorités	Aux clubs affiliés	Priorités liées aux CRPA
Double financement	Pas de double financement PSD / PSF (sur le même projet, la même année)	

